Mars 2009

l'enseignant

De l'académie de Créteil

Dossier mutations intra académiques 2009

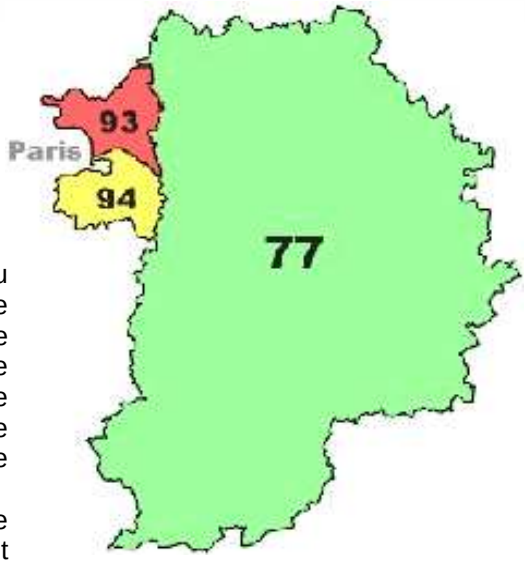

Du mardi 24 mars 12h au lundi 6 avril 12h, vous devez saisir vos vœux sur I -Prof rubrique SIAM. Vous pouvez joindre notre équipe par mél ac-creteil@se-unsa.org ou par téléphone. Nous essayerons de répondre à vos questions et vous donner des conseils adaptés à votre situation. Vous pourrez ainsi émettre des vœux avec une meilleure connaissance des aspects propres à notre académie.
Mais ce n'est que le début, il reste encore bien des étapes à franchir avant de connaître vers la mi-juin le résultat de votre affectation.

Que se passe t il ?
Qui fait Quoi?

Le Rectorat vous envoie l'accusé de réception de votre candidature, avec votre barème.
Vous vérifiez votre barème, vous nous contactez si vous pensez qu'il est erroné. Retournez l'accusé au rectorat par voie hiérarchique (ou directement si vous venez d'une autre académie) avant la date limite en indiquant les éventuelle remarques. Pensez avant de le remettre à en faire deux copies, une pour vous et une pour nous afin de suivre au mieux votre dossier.
Vous nous transmettez votre dossier de mutation complet rapidement après l'étape précédente.
Nous vérifions les barèmes des collègues qui nous ont adressé une fiche ou une réclamation et intervenons au Rectorat afin de faire valoir vos droits.
Nous participons la troisième semaine de mai aux groupes de travail de vérification des barèmes et vous informons des corrections apportées.
Nous participons en juin et juillet, aux commissions d'affectation et vous informons des résultats.

INFORMATIONS UTILES :

Site du SE-UNSA : www.se-unsa.org
Le livret d'accueil (rubrique Mutation, Bulletins d'accueil, choisir Créteil)
Et site de la Section Académique: http://sections.se-unsa.org/creteil
Le livret d'accueil y est également disponible

Site du Rectorat : www.ac-creteil.fr : circulaire du mouvement.
Des infos sur les établissements par commune : http://cafe.ac-creteil.fr
Un livret d'accueil rédigé par le Rectorat :http://www.ac-creteil.fr/rectorat/livret-accueil/welcome.html

Liste des postes vacants : sur SIAM

Après vous être renseigné et avant de valider vos vœux, vous pouvez nous contacter pour affiner votre stratégie (voir cadre ci-contre)

Secrétaire Académique:
José SANCHEZ

Commissaires Paritaires Certifiés Agrégés
José SANCHEZ
Guillaume ORIOL

Responsable PLP
Hamid SHANOUNE

Commissaires Paritaires CPE
Aurélie JOURNEE
Benoit STORTZ

Les informations utilisées pour l'envoi de cette publication peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression prévus par la loi du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. S'adresser à SE-UNSA Académie de Créteil

Section Académique de Créteil
69 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS
Tel : 01-42-38-69-16
Fax : 01-53-72-85-36
Mél. : ac-creteil@se-unsa.org
Web : sections.se-unsa.org/creteil

Calendrier

OPERATIONS DU MOUVEMENT	Dates
Saisie des demandes intra et des préférences	Du mardi 24 mars 12h au lundi 6 avril 12h
Date limite de dépôt des dossiers médicaux	Vendredi 3 avril
Envoi des confirmations intra	Du lundi 6 au mardi 7 avril
Retour des confirmations de demande de mutation au rectorat	Zone A: mardi 21 avril Zone B: vendredi 10 avril Zone C: vendredi 10 avril
Contrôle des barèmes par les services	Du vendredi 10 au mercredi 22 avril
Affichage des barèmes & Contestation des barèmes	Du vendredi 24 avril au dimanche 3 mai.
Remise des documents GT priorités Handicap (papier + informatique)	Mardi 28 avril
Groupe de travail Priorités "Handicap"	Mardi 5 avril
Remise des documents GT barèmes (papier + informatique)	Lundi 4 mai
Envoi des confirmations des préférences	Mercredi 6 mai
Fiches navettes	À partir du mercredi 6 mai
Retour des confirmations des préférences	Mercredi 13 mai
Groupe de travail mouvement spéa	Mercredi 6 et jeudi 7 mai
Groupe de travail barèmes	Du lundi 11 au jeudi 14 mai
Remise des documents CAPA/FPMA	Vendredi 29 à 17 h
CAPA/FPMA	Du lundi 8 au jeudi 11 juin
Affichage des résultats Demandes de révision d'affectation	À partir du mardi 9 juin
Commission de révision d'affectation	Mercredi 17 et jeudi 18 juin
Phase d'ajustement (TZR)	Du 8 au 13 juillet

CONSEILS PRATIQUES

A compter du 10 Avril retour de l'accusé de votre demande de mutation:
- vérifiez bien l'ordre de vos vœux, le barème de chacun!
En cas de doute contactez nous.
- vous pouvez apporter des modifications à l'ordre de vos vœux, dans ce cas les corrections doivent être effectuées avec clarté.
- si vous avez postulé pour une ou des Zones de Remplacement vos préférences vous seront communiqués le 6 mai. Il faudra les renvoyer avant le 13 mai 2009 pour confirmation

Suivi de votre demande par nos Commissaires Paritaires:
- Faites une copie de votre accusé de réception (éventuellement corrigé)
- Retournez-nous cette copie avec la fiche de suivie de la page 3 et des pièces justificatives jointes.

Votre possibilité de contrôle:
- du 24 avril au 4 mai vous pouvez consulter votre demande et vos barèmes sur le SIAM - Contactez le rectorat et informez-nous immédiatement de votre réclamation!

Résultats:
- Nous informerons les collègues nous ayant envoyé la fiche dès la fin de la Commission d'affectation deuxième semaine de juin.
AU COURS DE CES OPERATIONS LES SYNDIQUES SERONT TRAITES EN PRIORITE !!!

ATTENTION!
Pour que les bonifications de rapprochement de conjoint soient prises en compte, **le premier vœu large doit obligatoirement être dans le département** du conjoint (ou limitrophe si le département du conjoint est en dehors de l'académie).

VŒUX ZR

1) - Toute formulation de vœu ZR permet la saisie de 5 préférences (établissements, communes, groupe de communes).
3) - Les actuels TZR qui souhaitent rester sur leur zone :
- sans participer au mouvement, doivent se connecter et saisir leurs préférences sur leur ZR actuelle.
- en participant au mouvement, doivent saisir tout d'abord leurs vœux puis ressortir pour saisir leur préférence dans le cas où ils n'obtiennent pas de mutation.

Attention! Nous vous recommandons vivement de prévoir des vœux ZR pour pouvoir formuler vos préférences pour ne pas risquer de se retrouver affecté par extension en ZR sans avoir pu formuler ces préférences!

SE SYNDIQUER DES AUJOURD'HUI

En annexe, vous trouverez une fiche d'adhésion *2009/2010*.

A noter que **pour les TZR**, cette année, à Créteil, l'ancienneté n'est plus remise à zéro en cas de changement de zone de remplacement (suite à nos interventions auprès du Rectorat en 2008), malgré l'opposition manifestée par une élue d'une autre organisation syndicale!
A noter aussi le plafonnement porté à 120 points à partir de 5 ans au lieu de 100. (nous demandions le déplafonnement).

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2009

Académie de Créteil

❑ Agrégation ❑ CAPES ❑ CAPEPS ❑ CAPET ❑ CAPLP ❑ CPE

DISCIPLINE : .....

Académie d'origine : .....

❑ Adhérent ❑ Non- adhérent ❑ Je souhaite adhérer

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....Date de naissance ...../...../.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Informations complémentaires

❑ Titulaire ❑ Stagiaire

Echelon au 31/08/2009
(ou au 01/09/2009 si reclassement): .....

Reclassement : OUI – NON
Echelon de reclassement : .....ème

Ex-fonctionnaire : OUI – NON

Ancienneté dans le poste : ..... ans

Rapprochement de conjoint :OUI – NON

Années de séparation : ..... ans

Enfants de moins de 20 ans : .....

Autorité parentale unique : OUI - NON

Points IUFM : OUI – NON

Bonifications :
TZR : .....ans
APV : .....ans

Mutation simultanée : OUI – NON avec
NOM : .....
Prénom : .....
Catégorie : .....
Discipline : .....
Date de naissance :..... / ..... / 19.....

vœu	*Désignation*	*Code RNE*	*Votre Calcul*	*Barème vérification*	*voeu*	*Désignation*	*Code RNE*	*Votre Calcul*	*Barème vérification*
1					11				
2					12				
3					13				
4					14				
5					15				
6					16				
7					17				
8					18				
9					19				
10					20				

Fiche de suivi syndical à retourner (accompagnée de la photocopie de confirmation de la demande intra académique, de toutes les photocopies des pièces justificatives et de 2 timbres) à :

Syndicat des Enseignants UNSA
Section Académique
69 rue du Faubourg Saint-Martin
5010 PARIS

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivie de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Date : ..... Signature :

CALCULEZ VOTRE BAREME

	MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE	Voeu Aca	Voeu dépt	Voeu com	Voeu établ	Votre Calcul	N° de vœux concernés
Ancienneté de service (échelon)	Echelon au 30/08/05 x7 (ou au 01/09/05) si reclassement HCl: 49+ éch HCl x7 Cl Ex: 77+ éch CEx7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : **21 points**	oui	oui	oui	oui		
Ancienneté de poste	**10 points** par an dans le poste comme titulaire+ **25 points** par tranche de 4 ans Stagiaires IUFM et COP : 0 point Stagiaires en situation : 10 points pour l'année de stage	oui	oui	oui	oui		
APV	5 ans d'ancienneté : **120 points**	oui	oui	oui	non		
	8 ans d'ancienneté : **150 points**	oui	oui	oui	non		
	Pep IV devenu APV : 4 ans et plus, **450 points**	oui	oui	oui	non		
	Sortie anticipée du dispositif APV: **(concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte scolaire et affectés sur un établissement non APV)**						
	1 an: **25 points**	oui	oui	oui	non		
	2 ans: **50 points**	oui	oui	oui	non		
	3 ans:**75 points**	oui	oui	oui	non		
	4 ans: **100 points**	oui	oui	oui	non		
	5 ans: **120 points**	oui	oui	oui	non		
	6 ans: **130 points**	oui	oui	oui	non		
	7 ans: **140 points**	oui	Oui	Oui	Non		
	8 ans: **150 points**						
Ex PEP1	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999: 3 ans: **50 points** 4 ans: **120 points** 5 ans et plus: **200 points** **à l'exception des agents affectés à titre définitif à compter de la rentrée 2004**	oui	oui	oui	oui		
Ex PEP IV	Les agents affectés en APV ex PEP IV bénéficient du régime APV mais peuvent se prévaloir de la bonification de **450 points** PEP IV à partir de 4 ans d'exercice et **ce pour la dernière année.**	oui	oui	oui	oui		
Personnels affectés sur ZR	**-20 points** par année même sur des ZR différentes plafonné à 120 points	oui	Oui	oui	oui		
	-Stabilisation sur poste fixe des TZR	non	50 pts	non	75		
	Stabilisation sur Vœu Ambition Réussite: 100 points						
Stagiaires	Bonification IUFM et COP : **50 points** sur le vœu N°1	oui	oui	oui	oui		
	Bonification liée au reclassement des stagiaires en situation : Echelon 2 : **50 points**, Ech 3 : **80 points**, Ech 4 et plus: **100 points** sur ZRA,ZRD et ---	oui	oui	non	non		
	Bonification liée au reclassement des COP stagiaires : 2 ans **50 points**, **10points** par année supplémentaire, plafonnement à **100 points** sur ZRA, ZRD et ---	oui	oui	non	non		
	Stagiaire ex titulaire dans l'académie d'un corps de personnels d'enseignement, d'éducation ou orientation : 1000 points	oui	oui	non	non		
Situation familiale	Rapprochement de conjoint : 150,2 points	150.2	150.2	30.2	non		
	enfants à charge de moins de 20 ans : 50 points (150 pts maxi)	oui	oui	oui	non		
	Année de séparation, 1an :50 points, 2ans 75 points, 3ans 100 points (titulaire)	oui	oui	non	non		
	Autorité parentale unique : 30 points	oui	oui	oui	non		
	Mutation simultanée entre conjoints: **pas de bonification**						
Bonification prioritaire au titre du handicap	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: 1000 points	oui	oui	oui	non		
Carte scolaire	-Bonification pour carte scolaire établissement : 1500 pts dan l'ordre suivant :	4	3	2	1		
	-Bonification pour carte scolaire sur ZR : 1500 pts sur ZRE,ZRD,ZRA	non	non	non	non		
	- carte scolaire et APV : 1 an d'exercice→25 pts 2 ans→50 pts 3 ans→75 pts 4 ans→100 pts 5 et 6 ans→120 pts 7 ans→135 pts 8 ans→150 pts						
Réintégration	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : 1500 pts	oui	oui	oui	oui		
	Réintégration suite à un congé avec libération de poste : 1000 pts	oui	oui	non	non		
	Réintégrations diverses : 1000 pts	oui	oui	non	non		
Professeur agrégé	90 pts sur vœux lycée	Oui	Non	Oui	Oui		
	150 points sur vœu lycée département	non	oui	non	non		
Sportif de haut niveau	50 points par année sur ZRA, ZRD et DPT , ACA	oui	oui	non	non		
					TOTAL		
VERIFICATION : Ne rien inscrire ci-contre						Barème à revoir	

Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, et être couvert pour l'année scolaire à venir. Les syndiqués qui renouvellent maintenant leur adhésion se voient bénéficier pour l'année 2007-2008 d'un tarif préférentiel de 90€ (pour 66% déductible du montant vos impôts).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable, qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous, et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié. On ne peut suivre que ceux qui nous le demandent …

A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil

Bulletin d'adhésion spécial stagiaires IUFM
Entrant dans l'académie de Créteil

69 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
Tél. : 01 42 38 69 16
Fax : 01-53-72-85-36 / E-mail :ac-creteil@se-unsa.org

SITUATION PERSONNELLE

Nom : ..... Prénom : ……
Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : ……
Adresse :
Code postal : ..... Commune : ……
Téléphone : Portable : ……..
Adresse mél personnelle :

Nouvel(le) adhérent(e) : ❑ oui ❑ non

SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom et adresse de l'établissement :

CATÉGORIE :
❍ Agrégé(e) ❍ Bi-admissible Discipline :
❍ Certifié(e) ❍ PLP
❍ Professeur EPS ❍ Conseiller(e) principal(e) d'éducation

COTISATION

Échelon : ..... Indice : ..... Montant de la cotisation : 123 €

(***tarif annuel pour Certifié, Cospsy, CPE, PLP, prof EPS néo-titulaire, valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009-2010). Le paiement fractionné ne prendra effet qu'en octobre 2009.***

Mode de paiement ❑ Chèque ❑ Virement ❑ Espèces
❑ Paiement fractionné : ❍ Première demande ❍ Renouvellement

Cette cotisation au tarif préférentiel de 123€ pour une année scolaire et demie, pour 66% déductible du montant vos impôts, est accordée uniquement aux stagiaires IUFM entrant dans l'académie de Créteil, du 01/04/2009 au 01/07/2009, à valoir pour l'année scolaire 2009-2010. Tous les stagiaires peuvent en bénéficier.

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 re lative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour un suivi efficace et attentif de votre dossier
et de votre carrière, adhérez au SE-UNSA.

INSTRUCTIONS
POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ
DE LA COTISATION

Ce formulaire n'est à remplir que
 Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques
ou
 Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

Compléter
 Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
 Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
 Numéro du compte à débiter
Dater et signer la demande et

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
110.809

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER

Codes Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé Rib

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER

Codes Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé Rib

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.